



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 80937

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation très difficile de l'emploi chez les jeunes. Les jeunes sont les premières victimes de la crise économique actuelle. Le taux de chômage des 15-25 ans a augmenté deux fois plus vite que le taux de chômage global en 2008 et 2009. Alors que plus d'un jeune français sur cinq est sans emploi, la France obtient l'un des moins bons résultats comparé aux autres pays européens. De plus, la France est un des pays européens où le taux de jeunes faiblement qualifiés est parmi les plus élevés ; pire, depuis quelques années, les emplois habituellement occupés par ces jeunes sont maintenant pourvus par des jeunes diplômés, et même plus diplômés que les générations précédentes, renforçant le sentiment de déclassement dans la population. Même les jeunes les plus diplômés peinent à trouver du travail. Enfin, avant d'obtenir un contrat de travail, nombre de jeunes doivent enchaîner de nombreux stages précaires, si toutefois ils ont la chance d'en trouver. La recherche de ces stages est source de trop de discrimination, trop d'inégalités et trop d'exclusion. Face à cette situation critique de l'emploi des jeunes, il lui demande quelles sont les mesures que veut mettre en place le Gouvernement pour pallier ces difficultés, pour qu'enfin le chômage chez les jeunes régresse, et que chacun soit employé compte tenu de ses qualifications, pour mettre fin à ce sentiment de déclassement inacceptable.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80937

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6560

Question retirée le : 6 juillet 2010 (Retrait pour cause de question identique)